

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

23 - 12 - 1999
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
 Tel. : 02/549 81 60
 Fax : 02/549 82 74
 www.deKamer.be
 e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
 Tél. : 02/549 81 60
 Fax : 02/549 82 74
 www.laChambre.be
 e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

SÉANCE PLÉNIÈRE

JEUDI 23 DECEMBRE 1999

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Herman DE CROO*La séance est ouverte à 14 h 18.***COMMUNICATIONS**

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

PRESTATION DE SERMENT

Le **président** : M. Etienne De Groot, représentant de la circonscription électorale d'Anvers, a prêté serment en qualité de juge à la Cour d'Arbitrage le lundi 20 décembre 1999.

Le suppléant appelé à le remplacer est M. Ludo Van Campenhout.

L'élection de ce dernier, comme membre suppléant de la Chambre, a été validée au cours de la séance du 1^{er} juillet 1999. Comme la vérification complémentaire, prévue par l'article 235 du Code électoral, ne porte que sur la conservation des conditions d'éligibilité, il apparaît que cette vérification n'a, dans les circonstances présentes, qu'un caractère de pure formalité.

Je vous propose donc de passer aussitôt à l'admission de M. Ludo Van Campenhout comme membre de la Chambre, sans renvoi à une commission de vérification des pouvoirs.

Pas d'observation ? (*Non*)

Je proclame M. Ludo Van Campenhout membre de la Chambre des représentants.

Je rappelle les termes du serment : "Je jure d'observer la Constitution" "Ik zweer de Grondwet na te leven" "Ich schwöre die Verfassung zu beachten".

Je prie M. Ludo Van Campenhout de prêter le serment constitutionnel.

(*M. Ludo Van Campenhout prête serment en néerlandais*)

M. Ludo Van Campenhout fera partie du groupe linguistique néerlandais. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

QUESTIONS ORALES

Le **président** : L'ordre du jour appelle les questions orales.

DÉCLARATIONS DU COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT WILLOCKX

M. **Gerolf Annemans** (Vlaams Blok) : J'espère que le premier ministre aura entendu les déclarations du commissaire du gouvernement, M. Willockx. Ce dernier a cri-

tiqué la manière dont les questions ont été posées et a accusé la commission dioxine d'adopter une attitude inquisitoriale sous la pression du Vlaams Blok. Ne conviendrait-il pas que le premier ministre présente ses excuses ? Couvre-t-il les déclarations de M. Willockx ?

Mme Annemie Van de Casteele (VU-ID) : Le premier ministre s'était montré enthousiaste lors de la création de la commission dioxine, l'été dernier. Mais l'enthousiasme est vite retombé. Au fil du temps, la commission a de plus en plus été discréditée. Récemment, l'interview télévisée dans laquelle M. Willockx a remis en cause la mission et la procédure adoptée par la commission n'a fait qu'aggraver la situation. Le gouvernement appliquera-t-il les recommandations de la commission ? Rappelera-t-il à l'ordre le commissaire chargé du dossier de la dioxine et son ministre de l'Agriculture, un peu trop bavard ?

M. Paul Tant (CVP) : Mardi, en commission dioxine, le ministre Gabriëls s'est employé à nous faire la morale. Il a critiqué la façon dont nous posons nos questions. La commission souhaitait aussi mettre sur la sellette le ministre Gabriëls et le commissaire du gouvernement Willockx, mais la majorité s'y est opposée.

Hier, en commission de l'Intérieur, le premier ministre a déclaré qu'un commissaire du gouvernement ne pouvait s'exprimer qu'en présence de son ministre de tutelle. Est-il tolérable qu'il critique ainsi sans détour le fonctionnement de la commission dioxine dans les médias ? Le gouvernement devrait assurer le suivi des conclusions de la commission dioxine. Or, la ministre de la Santé publique a déclaré qu'elle ne tiendrait pas compte de ses recommandations concernant l'Agence pour la sécurité alimentaire. Le premier ministre assume-t-il ses responsabilités ? Adhère-t-il aux critiques émises ou rappellera-t-il à l'ordre son commissaire du gouvernement ?

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en néerlandais*) : A mes yeux, MM. Willockx et Gabriëls n'ont fait qu'exprimer un sentiment personnel. A la télévision, M. Willockx a déclaré que c'est en tant que citoyen qu'il évalue les travaux de la commission, plus particulièrement en ce qui concerne les techniques inquisitoriales du Vlaams Blok et du CVP.

J'ai moi-même été entendu par la commission en qualité de témoin et je ne puis que m'exprimer en termes élogieux à son sujet.

Il va de soi que le gouvernement tiendra compte des recommandations de la commission.

M. Gerolf Annemans (VL. BLOK) : Je suis satisfait des propos formulés par le premier ministre à propos du rôle de la commission dioxine. Les déclarations de M. Willockx auraient été exprimées à titre personnel. Le refus du premier ministre de rappeler à l'ordre son commissaire du gouvernement n'augure rien de bon quant à la suite que le gouvernement réservera aux recommandations de la commission.

Mme Annemie Van de Casteele (VU-ID) : Je me réjouis que le premier ministre prenne la commission au sérieux. A mon sens, un commissaire du gouvernement et un ministre ne peuvent pas accorder d'interview à titre personnel : ils ne peuvent s'exprimer que dans le cadre de leur fonction. Le premier ministre devrait les rappeler à l'ordre. Il ne peut accepter que leurs déclarations intempestives portent atteinte à la crédibilité de la commission.

M. Paul Tant (CVP) : M. Verhofstadt s'exprime-t-il en son nom personnel ou en tant que premier ministre ?

Le premier ministre a évoqué le caractère inquisitorial de certaines questions. S'il visait celles adressées à M. Vantemsche, il doit savoir qu'il s'agit, en l'espèce, d'un fonctionnaire de l'Agriculture. La concomitance entre l'examen du projet de loi relatif à l'Agence fédérale pour la sécurité alimentaire et les travaux de la commission soulève des questions quant à la capacité de celle-ci à continuer de formuler des recommandations.

La commission joue un peu trop le jeu "majorité contre opposition, ce qui nuit à son fonctionnement.

Le président : l'incident est clos.

VISITE PRINCIERE À OSTENDE

Mme Joke Schauvliege (CVP) : Je trouve que l'organisation d'une fête de Noël pour les personnes âgées isolées à Ostende est une excellente initiative. Mais j'apprécie beaucoup moins que le vice-premier ministre Vande Lanotte exploite cette initiative sociale et la présence de la princesse Astrid à des fins politiques et pour faire de la publicité pour sa personne. Qu'en pense le premier ministre ?

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en néerlandais*) : L'organisateur de cette fête de Noël est l'asbl "Welzijnswerking", dont M. Vande Lanotte est le président. Cette asbl se compose de représentants des classes moyennes locales qui sont d'obédiences politiques diverses. C'est le Palais lui-même qui a demandé de pouvoir assister à cette fête et de convoquer la presse. Le responsable de cette asbl a été pressenti pour assu-

mer cette tâche en raison de l'expérience qu'il a des contacts avec la presse locale et internationale. Quelque 930 personnes âgées isolées ont été invitées à cette fête. Mme Schauvliege est en tout cas la bienvenue si elle veut y travailler comme bénévole.

Mme **Joke Schauvliege** (CVP) : Je maintiens que M. Vande Lanotte a fait preuve d'incorrection pour un ministre en cherchant à faire croire à la presse qu'il offrait personnellement aux personnes âgées d'Ostende ce repas de Noël rehaussé de la présence de la princesse.

Le **président** : L'incident est clos.

NOUVELLES TECHNIQUES BUDGÉTAIRES

Mme **Pierrette Cahay-André** (PRL FDF MCC) : Il y a deux jours, la presse titrait : "En décembre, on dépense". En fin d'année, il est de pratique courante de vider les caisses. En effet, si les crédits ne sont pas dépensés, ils ne peuvent être reportés sur les exercices suivants et, par ailleurs, ces montants inutilisés risquent de ne pas être réinscrits l'année suivante.

N'est-ce-pas l'annualité des budgets qui provoque ces dépenses sauvages ? Ne pourrait-on envisager une forme de gestion pluriannuelle des budgets ?

M. **Didier Reynders**, ministre, au nom de M. Johan Vande Lanotte, vice-premier ministre (*en français*) : On pourrait en effet imaginer un système pluriannuel pour mieux prendre en considération certains comptes ; c'est déjà le cas actuellement à certains égards.

On pourrait également limiter les budgets mensuellement afin de suivre les dépenses de plus près.

En cette matière, il faut être très prudent parce que le contrôle du budget représente la tâche principale du Parlement.

Il est tout à fait exact que, classiquement, vers décembre, un certain nombre de dossiers sont accélérés pour dépenser les crédits avant la fin de l'année. Cependant, les règles en la matière sont strictes. Un critère d'utilité pour le recours aux crédits est imposé par l'Inspection des finances. Nous pourrions en effet réfléchir à de nouvelles pistes. Mais le contrôle de l'Inspection des finances est strict.

Mme **Pierrette Cahay-André** (PRL FDF MCC) : Le Parlement suivra ce dossier de près, puisqu'il a sur l'exécutif un pouvoir de contrôle.

Le **président** : L'incident est clos.

DÉDUCTIBILITÉ DES FRAIS DE RESTAURANT

M. **Aimé Desimpel** (VLD) : A l'occasion de la discussion du budget en commission, le ministre s'est engagé à organiser une concertation avec le secteur horeca. Il s'est également engagé à instaurer la déductibilité fiscale intégrale des frais de restaurant. Ce n'est pas trop tôt, dirais-je, car le secteur horeca est actuellement fort désavantagé par rapport à l'étranger. L'instauration de cette déductibilité est-elle subordonnée à certaines conditions ? Quel calendrier avez-vous fixé ? Envisagez-vous de prendre d'autres initiatives en faveur du secteur horeca, notamment en matière de TVA et d'accises ?

M. **Didier Reynders**, ministre des Finances (*en néerlandais*) : Selon une directive européenne, le secteur horeca peut bénéficier d'un taux de TVA réduit.

J'ai déjà répondu à votre question lundi. Le gouvernement a marqué son accord sur la création d'un groupe de travail chargé d'examiner l'instauration éventuelle de la déductibilité fiscale des frais de restaurant, parallèlement à l'instauration d'un code de bonne conduite.

M. **Aimé Desimpel** (VLD) : J'attends avec impatience le dépôt des projets de loi réglant cette matière.

Le **président** : L'incident est clos.

PRIX DES CARBURANTS

M. **Jean-Pierre Viseur** (Écolo-Agalev) : Les transporteurs routiers se plaignent de l'augmentation du prix des carburants. Ils se sont adressés à vous pour obtenir une réduction du prix de ces carburants. Vous avez répondu que, si votre collègue des Transports accepte, vous n'y êtes pas opposé. Vous lui envoyez ainsi la patate chaude ! Ce n'est pas à la ministre des Transports d'intervenir ici. Il ne lui revient en effet pas de juger de la compétitivité des transports routiers.

Par ailleurs, encourager le transport routier n'est pas du tout dans l'air du temps. La compétitivité des entreprises est, certes, un élément d'appréciation, mais il n'est pas le seul. La transition vers d'autres modes de transport représente aussi un thème important.

Ne s'agit-il pas là d'une espèce d'aide de l'État qui pourrait être considérée comme une distorsion de concurrence ?

M. Didier Reynders, ministre (*en français*) : Je vous confirme que je rencontre régulièrement les représentants de fédérations d'entreprises. J'ai eu l'occasion de rencontrer ceux des transporteurs routiers, hier. Je les ai reçus, même si ce rendez-vous était imprévu.

Il y a, actuellement, deux demandes ; tout d'abord, revoir la technique de paiement de la taxe de circulation. Je vais examiner avec mon administration quelles sont les possibilités d'échelonnement en ce domaine. En principe, cela ne devrait pas poser de problèmes.

Il m'est aussi demandé d'envisager si des solutions pratiquées dans des pays voisins pourraient être transposées chez nous, notamment le remboursement d'une partie des frais occasionnés par l'usage de gasoil routier. Il ne s'agirait pas d'une aide d'État à proprement parler, car nous sommes nettement en dessous des minima fixés par l'Europe. Cette solution est donc praticable.

Je n'ai nullement renvoyé la patate chaude à ma collègue des Transports. Le problème est de savoir s'il risque d'y avoir distorsion de la concurrence avec les pays voisins. C'est cela que ma collègue des Transports doit vérifier.

Je vous rappelle que le transport routier représente une part largement majoritaire du transport de marchandises. On ne changera pas cela du jour au lendemain. Il faudra donc faire un état des lieux.

M. Jean-Pierre Viseur (Écolo-Agalev) : Le problème de fond reste celui du transport routier. En ce domaine, comme dans d'autres, il serait plus intéressant d'essayer de ne pas toujours faire de l'harmonisation par le bas. Je vous encourage donc à prendre des contacts avec les pays voisins, pour éviter toute distorsion.

Le président : L'incident est clos.

CADEAU DE MILLENAIRE AU TIERS-MONDE

Mme Leen Laenens (Agalev-Ecolo) : Ce mois est un mois où l'on dépense des sommes considérables en cadeaux. Le ministre des Finances britannique propose d'également offrir un cadeau de millénaire au Tiers-monde, sous forme d'une remise de la dette des 26 pays les plus pauvres. Lors du sommet de Cologne, la Belgique avait encore préconisé un tel geste. Depuis, elle a déjà été prise de vitesse par le président américain, M. Clinton, ainsi que par d'autres. Le ministre est-il partisan d'accéder à la demande exprimées par les 17 millions de signataires d'une pétition en faveur de cette remise de dette ?

M. Didier Reynders, ministre (*en néerlandais*) : Je suis disposé à suivre l'exemple britannique. Le budget belge pour 2000 prévoit un montant de 300 millions pour cette initiative. Il est prévu de formuler des propositions concrètes pour le début de 2000.

Mme Leen Laenens (Agalev-Ecolo) : C'est une bonne nouvelle. J'espère que la dette pourra faire l'objet d'une remise totale de la dette, le cas échéant par l'augmentation du montant l'an prochain ou encore une révision du budget.

Le président : L'incident est clos.

LUTTE CONTRE LA MARÉE NOIRE EN MER

M. Patrick Lansens (SP) : Il s'est produit la semaine dernière un cas de pollution pétrolière au large de la côte de La Panne. La catastrophe qui frappe les côtes bretonnes revêt des proportions bien plus graves. Comment réagirions-nous à une catastrophe de cette envergure ? Y sommes-nous préparés ? Le travail d'étude effectué à ce sujet a-t-il été activé ? Les ministres de l'Environnement et de l'Intérieur se sont-ils déjà concertés ?

Mme Magda Aelvoet, ministre (*en néerlandais*) : Plusieurs départements collaborent. L'administration de l'Environnement se fonde sur un investissement de 100 millions. Le budget pour 2000 prévoit un montant inférieur, qui sera quelque peu majoré en février, à l'occasion du contrôle budgétaire.

M. Patrick Lansens (SP) : Le ministre a reconnu que la Belgique n'est pas tout à fait préparée à une telle catastrophe. Le département de l'Environnement ne devrait pas hésiter à consentir les dépenses requises par une telle étude et par la coopération, si elles permettent d'éviter un coût environnemental et social de 600 à 700 millions de francs, le montant avancé dans l'étude.

Le président : L'incident est clos.

ÉPIDÉMIE DE BRONCHIOLITE

Mme Colette Burgeon (PS) : La presse s'est fait l'écho d'une recrudescence de cas de bronchiolite, affection dangereuse pour les enfants, dont les complications sont la bronchite et la pneumonie.

Cette maladie atteint surtout les enfants de moins d'un an. Les pharmacies auraient été confrontées à une pénurie de produits pharmaceutiques, notamment d'aérosols et de bronchodilatateurs, pour faire face à cette

épidémie. Ces informations sont-elles exactes ? Combien de cas ont-ils été recensés ? Comment expliquez-vous cette pénurie d'aérosols et de bronchodilatateurs ? Quelles dispositions avez-vous prises pour rassurer la population ?

Mme **Magda Aelvoet**, ministre (*en français*) : Cette année, cette épidémie n'a pas eu une plus grande ampleur que dans le passé. Quant à la pénurie de médicaments, il faut faire une distinction entre certains médicaments encore disponibles et la pénurie d'aérosols dans certaines régions.

L'Inspection pharmaceutique confirme après enquête qu'au niveau des grossistes, il n'y a pas de pénurie ; les problèmes se situeraient au niveau de la distribution.

Les pharmacies peuvent, dès lors, se fournir auprès d'autres grossistes que leurs grossistes habituels.

Mme **Colette Burgeon** (PS) : Je constate qu'il s'agit surtout d'un problème de distribution. Il y a peut-être aussi un problème de communication que l'on constate dans beaucoup d'autres domaines.

Le **président** : L'incident est clos.

AGENCE FÉDÉRALE POUR LA SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

M. **Luc Paque** (PSC) : En commission, vous aviez répondu à une de mes questions qu'il y avait eu concertation préalable entre les secteurs et les administrations concernées.

Cependant, les secteurs prétendent le contraire ; cela semble avoir été confirmé par un haut fonctionnaire du ministère de l'Agriculture, ce qui lui causait des craintes quant à la future agence.

Comment la ministre réagit-elle à ces propos, confirme-t-elle sa réponse en commission, et quelles sont les administrations qui ont été consultées ?

Mme **Magda Aelvoet**, ministre (*en français*) : Je peux confirmer que, dès le début de ma participation à ce gouvernement, j'ai eu des réunions de concertation avec les différentes administrations concernées. En juillet, il y a eu plusieurs réunions auxquelles ont participé des délégations importantes des secteurs. On peut toujours dire que les contacts n'ont pas été assez satisfaisants. C'est un problème d'appréciation.

Toutefois, ces réunions ont bien eu lieu. Les contacts ont été nombreux. J'ai reçu de nombreux documents de l'agence des denrées alimentaires, où s'expriment des

opinions fort diverses. Ces contacts seront intensifiés une fois que le projet aura été voté.

M. **Luc Paque** (PSC) : J'en conclus que la communication n'est pas très bonne entre les cabinets et les administrations et j'invite le gouvernement à l'améliorer.

Le **président** : L'incident est clos.

DROIT DE CONTRÔLE ET DE REGARD DES PARLEMENTAIRES

Mme **Frieda Brepoels** (VU-ID) : Le 9 septembre, j'ai interpellé le ministre de l'Agriculture sur un dossier clôturé, relatif à une deuxième source possible de contamination dans le cadre de la crise de la dioxine. Dans un premier temps, le ministre m'avait répondu que je pourrais consulter ce dossier. Ensuite, le cabinet m'a fait savoir que ce dossier n'existait pas.

Les services de la Chambre m'ont informé que j'avais le droit, à l'instar de n'importe quel citoyen, d'invoquer la procédure afférente à la publicité de l'administration. Il s'agit d'une procédure longue et complexe, que j'ai explorée quasiment jusqu'à son terme, mais en vain. Il ne me reste plus que le Conseil d'Etat comme ultime recours.

L'attitude du ministre Gabriëls trahit un manque de respect pour le Parlement. Les fonctionnaires dirigeants des ministères reçoivent-ils des instructions concernant la manière de traiter une demande ? Comment la commission accède-t-elle aux documents administratifs ? Faut-il réellement que je m'adresse au Conseil d'Etat ? Ne pourrait-on alléger la procédure, comme au niveau communal ?

M. **Antoine Duquesne**, ministre (*en français*) : La loi est la loi et s'impose à tous, ministres et parlementaires compris.

La loi qui a instauré cette commission ne prévoit aucun mode de consultation particulier pour les parlementaires.

Vous pouvez déposer une proposition de loi et réunir une majorité parlementaire pour la faire adopter.

Mme **Frieda Brepoels** (VU-ID) : La procédure s'est-elle également révélée si difficile pour le citoyen ? En tant que parlementaire, j'ai le droit de consulter ce dossier. Je n'ai pas obtenu de réponse à ma question.

M. **Antoine Duquesne**, ministre (*en néerlandais*) : Toute initiative de votre part retiendra l'attention qu'elle mérite. (*Rires*)

Le **président** : L'incident est clos.

ACCIDENT SUR LE RING DE BRUXELLES

M. **Claude Eerdeken** (PS) : A la suite de l'accident de cette nuit à Zaventem, qui a causé, sur la chaussée, la perte de fûts contenant des produits hautement toxiques, fut déclenché une sorte de plan catastrophe – phase II, et nous avons entendu un pompier dire qu'il s'agissait du produit qui, à Bhopal, avait causé la mort de quelques personnes. Quelle est la nature de l'accident ?

Quelle est la nature des produits répandus ? Sont-ils à ce point dangereux ? Toutes les mesures ont-elles été prises ? Comment régleme-t-on ce type de transports ? Les éventuelles autorisations ont-elles été demandées, délivrées et respectées ?

M. **Antoine Duquesne**, ministre (*en français*) : J'ai demandé un rapport circonstancié au bourgmestre de Zaventem ainsi qu'à la protection civile. Heureusement, la comparaison avec Bhopal n'était pas de mise.

Les fûts contenaient du méthane sodium 510 GL, un herbicide. Le service d'intervention a fait appel à la protection civile qui a conditionné les fûts et les a remis à leur propriétaire. Les agents ont utilisé des tenues de protection chimique et des appareils respiratoires. La phase II du plan catastrophe a été déclenchée, ce qui implique l'intervention du bourgmestre de Zaventem. Je me réjouis de l'efficacité des services d'intervention.

M. **Claude Eerdeken** (PS) : Je prends note des explications données par le ministre et je souhaite recevoir ultérieurement par courrier des précisions au sujet des conditions spécifiques de ces transports au point de vue des autorisations, de la surveillance et des sanctions en cas de manquement.

Le **président** : L'incident est clos.

MESURES DE DÉGAGEMENT DE DÉTENUS

M. **Bart Laeremans** (VL. BLOK) : Une requête émanant de milieux d'extrême gauche a été introduite récemment en vue d'obtenir, à titre exceptionnel, un droit de grâce collectif pour certains détenus. Le ministre n'a fort heureusement pas réservé de suite favorable à cette initiative. Il a cependant annoncé son intention de prendre lui-même une mesure de grâce ou de dégage-ment en faveur de détenus. Quelle est la portée exacte de cette déclaration ? S'agit-il d'une sorte de cadeau de Noël ? Quelle en sera la répercussion budgétaire ?

M. **Marc Verwilghen**, ministre (*en néerlandais*) : Je prends acte du point de vue de M. Laeremans, pour qui les aumôniers appartiendraient à l'extrême-gauche. Il estime qu'il s'agit d'une mesure destinée à réduire la population carcérale ou d'un cadeau à l'Eglise. C'est inexact.

La circulaire du 22 décembre dispose qu'en cas de mise en liberté provisoire, la peine d'emprisonnement substitutive ne peut compenser la peine à purger. Cela vaut pour les peines d'emprisonnement d'une durée inférieure à trois ans. La mesure prévoyant un emprisonnement de trois mois maximum en cas de non-paiement d'une amende est supprimée.

Une journée d'emprisonnement coûte 4.000 francs à l'Etat. En l'espèce, je suis donc aussi le gardien des finances de l'Etat. De plus, cela revient à supprimer une peine qui n'était de toute manière plus appliquée puisque, dans les faits, les amendes ne sont plus commuées en courtes peines d'emprisonnement.

M. **Bart Laeremans** (Vlaams Blok) : Si les finances de l'Etat sont la seule préoccupation du ministre, pourquoi ne fermerait-il pas d'emblée toutes les prisons ?

Je ne visais pas les aumôniers, mais la Ligue des droits de l'Homme et d'autres organisations du même acabit, dont l'action a pour effet de vider la politique pénale de toute substance.

A mon sens, une mesure de liberté provisoire équivaut, lorsqu'elle est appliquée massivement, à une grâce collective. J'examinerai la circulaire.

Le **président** : l'incident est clos.

ENQUÊTES À PROPOS DES TÉMOINS X

Mme **Jacqueline Herzet** (PRL FDF MCC) : La justice est de nouveau au centre de turbulences : affaire Lecrenier, libération de Nihoul, pétition de 53.000 signatures demandant la vérité.

Il est, en effet, temps que l'on sache ce qui s'est passé, dans le cadre de la cellule d'enquête, au sujet des témoins X. Certains enquêteurs ont été pris à partie. Vous avez annoncé, le 15 novembre, qu'il fallait entreprendre certaines démarches. Où en sont-elles ?

On a parlé d'une troisième lecture des dossiers au sein de votre cabinet. Est-on à présent certain d'avoir obtenu la vérité en ce qui concerne la cellule d'enquête ? Il s'agit, pour certaines personnes, de pouvoir laver leur honneur.

M. **Marc Verwilghen**, ministre (*en français*) : Il faut distinguer l'enquête et sa méthodologie et, d'autre part, la fiabilité des témoins X. Pour le premier point, j'attends la fin des procédures en cours. Il m'est revenu qu'elles devraient se terminer le 13 janvier 2000.

Pour ce qui est des témoins, j'ai interrogé les procureurs généraux. Je me prononcerai lorsque j'aurai tous les éléments nécessaires en ma possession.

Mme **Jacqueline Herzet** (PRL FDF MCC) : Connaître et faire connaître la vérité est la meilleure manière de rendre confiance aux citoyens dans leurs institutions.

Vous êtes le mieux placé pour ce faire.

M. **Marc Verwilghen**, ministre (*en français*) : En ce qui concerne les dossiers clos, peuvent y avoir accès tous ceux qui y ont un intérêt.

En ce qui concerne les affaires en cours, il faut respecter les délais.

Je puis en tout cas vous annoncer qu'il n'y a pas de troisième lecture prévue à mon cabinet. Je n'ai pas l'intention de remplacer le pouvoir judiciaire.

Le **président** : L'incident est clos.

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DE L'ARRIÉRÉ JUDICIAIRE

M. **Tony Van Parys** (CVP) : Le problème de l'arriéré judiciaire dans l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde est examiné par une commission qui vient de remettre un rapport intermédiaire. Comme de coutume, il y a eu des fuites dans la presse.

Une des recommandations qu'il contient propose de prévoir une dérogation à législation linguistique, permettant de désigner des magistrats francophones supplémentaires. Les Flamands peuvent difficilement marquer leur accord.

Cette information est-elle exacte ? Dans l'affirmative, que compte faire le ministre ?

M. **Bart Laeremans** (VL. BLOK) : Le Conseil des ministres a eu lieu aujourd'hui. Envisage-t-on la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde ? Si les francophones obtenaient aujourd'hui satisfaction concernant la législation linguistique, il ne serait plus possible d'obtenir cette scission. Que compte faire le gouvernement ? Liera-t-il ces deux dossiers ?

M. **Jean-Jacques Viseur** (PSC) : Allez-vous communiquer le rapport à la commission de la Justice ?

Quel sort allez-vous réserver aux recommandations qu'il contient, notamment la désignation d'un cadre extraordinaire temporaire ?

Le cadre n'est rempli qu'à 70%. L'institution ne peut pas fonctionner dans ces conditions.

M. **Marc Verwilghen**, ministre (*en français*) : Un rapport intermédiaire a été déposé. Je suis prêt à en discuter devant la commission de la Justice. (*Poursuivant en néerlandais*)

Le Conseil des ministres a examiné ce dossier aujourd'hui et a pris une série de décisions.

En ce qui concerne les tribunaux de police, la sous-occupation du cadre linguistique a été constatée. Une série de juges de police de complément seront désignés. Aucune décision n'a été prise à propos d'une gestion commune des tribunaux de police.

A propos de la Cour d'appel, l'exercice entamé dans le cadre de la loi de 1997 relative à l'arriéré judiciaire sera poursuivi. Des juges suppléants seront désignés. Les autres recommandations formulées au sujet de la Cour d'appel ne seront pas mises en oeuvre.

Quant au tribunal de première instance, un appui maximal sera organisé par la désignation de référendaires supplémentaires et de juristes de parquet. Le Conseil des ministres a décidé d'adapter aux nécessités du moment l'arrêté royal relatif aux examens linguistiques. Le projet de loi préparé par le gouvernement précédent sera soumis à une étude.

Les deux ministres responsables des réformes institutionnelles ont été chargés d'une étude relative à la réforme de la législation linguistique.

M. **Tony Van Parys** (CVP) : La désignation de juristes de parquet et de référendaires chargés d'appuyer des magistrats est parfaitement justifiée. L'étude relative à la réforme de la législation linguistique nous paraît moins positive : les Flamands ne veulent pas en entendre parler. A Bruxelles, la justice ne peut être rendue que par des magistrats bilingues. Voilà un principe auquel il ne peut être dérogé.

M. **Bart Laeremans** (VL. BLOK) : L'arrêté royal ne modifie évidemment en rien la législation linguistique. L'étude relative à cette législation ne peut se limiter aux lois linguistiques, mais doit s'étendre à la scission de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Je demande au ministre de soumettre, dans les meilleurs délais, des propositions en ce sens à la commission de la Justice.

M. **Jean-Jacques Viseur** (PSC) : Si aucune décision, concernant notamment le tribunal de première instance de Bruxelles, n'est annoncée, on repartira dans une voie qui n'est pas adaptée à la situation. Les justiciables en feraient les frais et la justice n'y gagnerait pas.

Le **président** : L'incident est clos.

LIQUIDATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

M. **Bart Somers** (VLD) : Lorsque M. Daems a été nommé ministre des Entreprises publiques, je craignais comme certains de mes collègues que sa tendance naturelle à se faire remarquer ne lui joue des tours dans l'exercice de ses fonctions.

Jusqu'il y a peu, M. Daems a été un véritable exemple de discrétion et il s'est distingué en s'attaquant à une série de dossiers importants.

Mais il y a quelques jours, le ministre a accordé une interview au cours de laquelle il a donné l'impression de procéder à la liquidation d'une série d'entreprises publiques.

J'aimerais savoir à quel stade en est cette liquidation. Le Parlement sera-t-il informé de l'évolution de ces dossiers, notamment celui du Crédit professionnel ?

M. **Rik Daems**, ministre (*en néerlandais*) : M. Somers parle de liquidation. Or, le Crédit professionnel se trouvait dans une situation financière précaire et risquait de se voir retirer sa licence d'exploitation par la Commission bancaire. C'est la raison pour laquelle nous avons recherché un partenaire industriel susceptible de garantir appui financier et croissance. En outre, il convient de sauvegarder aussi les intérêts de l'actionnariat. C'est ainsi qu'on préservera l'avenir du Crédit professionnel.

L'apport concerné s'élève à un bon demi-milliard. S'agissant du "masterplan" de la Poste, je me suis déjà informé partiellement. Je ne manquerai pas de continuer à informer le Parlement au fur et à mesure que progresseront les négociations. La "liquidation" dont parle M. Somers n'a donc pas encore commencé. Mon objectif est de veiller à ce que les entreprises publiques restent compétitives sur le marché tout en respectant les intérêts des actionnaires, des gestionnaires et du personnel.

M. **Bart Somers** (VLD) : L'article de presse dont s'inspirait ma question anticipait visiblement les évolutions à venir. Je conseille au ministre d'avoir une petite conversation avec son expert en communication afin d'éviter de tels malentendus à l'avenir. (*Hilarité*)

Le **président** : L'incident est clos.

VENTE DE PRODUITS PYROTECHNIQUES

Mme **Dalila Douifi** (SP) : Les produits pyrotechniques font l'objet d'une vente massive, surtout auprès des jeunes. Une étude menée par la KBC tend à démontrer que, dans ce secteur, deux commerçants sur trois vendent leurs articles à des jeunes de moins de 16 ans, ce qui est contraire à la loi. De même, les quantités légalement autorisées à la vente sont dépassées.

Quelles vont être les mesures prises par le ministre Demotte ? Les communes, ainsi que la police communale, vont-elles recevoir des consignes spécifiques en la matière ?

Des statistiques relatives aux accidents survenus à la suite d'utilisation de pièces pyrotechniques existent-elles ?

M. **Rudy Demotte**, ministre (*en néerlandais*) : La réglementation est insuffisante ; nous disposons également de données statistiques suffisantes en la matière. Le service chargé de matières explosives n'entre pas en contact avec les services de police. La nouvelle législation relative aux pièces pyrotechniques est en préparation.

Mme **Dalila Douifi** (SP) : Cette réponse prouve que j'ai mis le doigt sur la plaie.

Le **président** : l'incident est clos.

PROJET DE LOI

CONTINGENT DE L'ARMÉE POUR L'ANNÉE 2000

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi fixant pour l'année 2000 le contingent de l'armée, n^{os} 269/1 et 2.

Le rapporteur, M. Peter Vanhoutte, se référant à son rapport écrit et personne ne demandant la parole, nous passons immédiatement à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

PRISE DE CONSIDÉRATION

Le **président** : La Chambre a pris connaissance de la liste des propositions à prendre en considération. S'il n'y a pas d'observation, cette liste sera insérée en annexe au *Compte rendu analytique*. (Assentiment)

SCRUTIN SUR LES NATURALISATIONS

Le **président** : L'ordre du jour appelle le scrutin sur les naturalisations, n° 317/2.

Les membres sont priés de déposer la proposition de lois de naturalisation dans l'urne. La proposition de lois de naturalisation ne peut pas être signée et le membre qui n'entend pas accorder la naturalisation à un demandeur biffera le nom de l'intéressé sur la liste qui lui a été remise.

Deux secrétaires doivent procéder au dépouillement du scrutin. Je vous propose de désigner Mme Mirella Minne et M. Jan Peeters en qualité de scrutateurs. (Assentiment)

– Il est procédé à l'appel nominal.

PRESENTATION DE CANDIDATS POUR L'EMPLOI DE CONSEILLER D'ÉTAT

Le **président** : La liste triple de candidats présentés par le Conseil d'Etat pour l'emploi de conseiller d'Etat (groupe linguistique français) vous a été communiquée au cours de la séance plénière du 2 décembre 1999.

Étant donné que la présentation n'est pas unanime, l'article 70, § 1er, alinéa 7 des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, modifié par la loi du 8 septembre 1997, est d'application. La Chambre des représentants peut soit confirmer la liste présentée par le Conseil d'Etat, soit présenter une deuxième liste de trois noms qui fait l'objet d'une motivation formelle.

Je vous propose de confirmer la liste présentée par le Conseil d'Etat.

Pas d'observation ? (Non)

Il en sera ainsi.

VOTES NOMINATIFS

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Alfons Borginon sur "la politique des grandes villes

du commissaire du gouvernement Charles Picqué" (n° 153).

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 14 décembre 1999).

Deux motions ont été déposées (n° 25/35) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Alfons Borginon ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Kristien Grauwels et MM. Jean Depreter, François-Xavier de Donnée, Denis D'hondt et André Frédéric.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 83 voix contre 48 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 1 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **François-Xavier de Donnée** (PRL FDF MCC) : J'ai voté oui.

M. **Eric van Weddingen** (PRL FDF MCC) : J'ai voté oui.

M. **Olivier Maingain** (PRL FDF MCC) : J'ai également voté oui.

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– Mme Martine Dardenne sur "le brevetage du vivant" (n° 163) ;

– Mme Simonne Creyf sur "la position de la Belgique au sujet de la directive européenne sur les brevets" (n° 189) ;

(développées en réunion publique de la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture du 14 décembre 1999).

Deux motions ont été déposées (n° 25/36) :

– une motion de recommandation a été déposée par Mme Simonne Creyf ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Anne Barzin et MM. Bruno Van Grootenbrulle et Jacques Chabot.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

Mme Simone Creyf (CVP) : Il s'agit, en l'occurrence, de la brevetabilité des moyens biotechnologiques.

La directive européenne doit être transposée dans le droit belge avant le 30 juillet 2000. Cette motion de recommandation nécessite un débat parlementaire, préalablement à l'élaboration d'un projet de loi.

– La motion pure et simple est adoptée par 86 voix contre 49 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 2 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Filip De Man sur "la poursuite des délits en matière de drogue" (n° 183) ;

– Mme Dalila Douifi sur "la politique des poursuites en matière de drogue" (n° 195).

(développées en réunion publique de la commission de la Justice du 15 décembre 1999).

Deux motions ont été déposées (n° 25/37) :

– une motion de recommandation a été déposée par MM. Filip De Man et Bart Laeremans ;

– une motion pure et simple a été déposée par MM. Thierry Giet et Claude Desmedt.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

– La motion pure et simple est adoptée par 84 voix contre 49 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 3 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : Nous passons au vote du budget des Voies et Moyens.

– Le budget des Voies et Moyens pour l'année budgétaire 2000, n° 197, est adopté par 88 voix contre 50.

(Vote nominatif n° 4 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Georges Clerfayt** (PRL FDF MCC) : J'ai voté oui.

Le **président** : L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et dispositions réservées du projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2000, n° 198.

– L'amendement n° 21 de M. Hagen Goyvaerts au tableau 1 de la loi (Dotations) est rejeté par 116 voix contre 20 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 5 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Jean Depreter** (PS) : J'ai voté non.

– L'amendement n° 5 de MM. Tony Van Parys et Servais Verherstraeten aux tableaux annexés à la loi (Justice) est rejeté par 88 voix contre 50.

(Vote nominatif n° 6 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 2 de MM. Tony Van Parys et Servais Verherstraeten et de Mme Joëlle Milquet aux tableaux annexés à la loi (Justice) est rejeté par le même vote.

(Vote nominatif n° 6 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 6 de M. Tony Van Parys et de Mme Joëlle Milquet aux tableaux annexés à la loi (Justice) est rejeté par 98 voix contre 35 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 7 – Le détail du vote figure en annexe)

Mme Simonne Creyf (CVP) : J'ai voté oui.

– L'amendement n° 20 de MM. Marcel Hendrickx, Daniel Vanpoucke et Pieter De Crem à la section 13 (Intérieur) est rejeté par 89 voix contre 37 et 13 abstentions.

(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 17 de MM. John Spinnewyn et Luc Sevenhans aux sections 16 (Défense nationale) et 17 (Service général d'appui policier et gendarmerie) est rejeté par 126 voix contre 12 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 9 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 4 de MM. Tony Van Parys et Servais Verherstraeten aux tableaux annexés à la loi (Défense nationale) est rejeté par 89 voix contre 29 et 21 abstentions.

(Vote nominatif n° 10 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 16 de MM. John Spinnewyn et Luc Sevenhans aux sections 16 (Défense nationale) et 14 (Affaires étrangères et Commerce extérieur) est rejeté par 117 voix contre 12 et 10 abstentions.

(Vote nominatif n° 11 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 27 de MM. Jos Ansoms et Jozef Van Eetvelt à la section 33 (Communications et Infrastructure) est rejeté par 89 voix contre 37 et 13 abstentions.

(Vote nominatif n° 12 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 26 de MM. Jos Ansoms et Jozef Van Eetvelt à la section 33 (Communications et Infrastructure) est rejeté par 87 voix contre 49.

(Vote nominatif n° 13 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 14 de MM. Luc Sevenhans et Jan Mortelmans à la section 33 (Communications et Infrastructure) est rejeté par 90 voix contre 20 et 29 abstentions.

(Vote nominatif n° 14 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 23 de MM. Luc Sevenhans et Jan Mortelmans à la section 33 (Communications et Infrastructure) est rejeté par 89 voix contre 12 et 37 abstentions.

(Vote nominatif n° 15 – Le détail du vote figure en annexe)

– L'amendement n° 3 de M. Tony Van Parys aux tableaux annexés à la loi (Régie des Bâtiments) est rejeté par 89 voix contre 50.

(Vote nominatif n° 16 – Le détail du vote figure en annexe)

– Les dispositions auxquelles étaient proposés des amendements sont adoptées.

Le président : Nous passons au vote sur l'ensemble du projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2000, n° 198.

Le président : MM. Poncelet et Smets ont demandé la parole pour des justifications de vote. Seul un orateur par groupe est admis. M. Poncelet a donc la parole. (*La majorité scande : Smets ! Smets !*)

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : L'état de grâce est terminé et c'est le gouvernement lui-même qui y a mis fin en faisant de la plomberie là où il annonçait de nouvelles méthodes.

Il fait payer la crise de la dioxine aux agriculteurs, qui en sont déjà les victimes ; il fait passer à la caisse les entreprises pour rembourser le Maribel social ; il fait abandonner tout espoir aux étrangers non européens quant

au droit de vote aux élections communales et leur offre, en échange, une procédure de naturalisation bâclée.

Dans le domaine de la justice, le grand ange blanc est devenu le grand ange bleu : c'est la procédure accélérée qui marquera les priorités du ministre Verwilghen.

Les réformes institutionnelles projetées laissent la porte ouverte à une autonomie fiscale débridée.

Dans le domaine des transports, la ministre écolo n'a plus d'yeux que pour les installations du futur TGV lorsqu'elle arrive à Liège.

Le gouvernement gâche ses atouts. La grâce est passée. Nous ne mettrons pas d'huile dans les engrenages. Nous ne voterons pas le budget. (Applaudissements sur les bancs du PSC)

M. Yves Leterme (CVP) : Le groupe CVP ne votera pas pour ce budget et votera même contre. Nous sommes opposés à ce budget, non pas parce que c'est la coutume pour les partis d'opposition, mais par conviction. Nous estimons tout simplement qu'il s'agit d'un mauvais budget.

Les débats de cette semaine n'ont pas permis de lever de nombreuses imprécisions et bien des questions restent aujourd'hui sans réponse. La majorité a brillé par son silence au cours de ces débats budgétaires. Cette tactique était destinée à masquer les profond dissensions qui règnent au sein de cette coalition.

Le CVP ne nie pas que les objectifs de ce budget puissent être atteints. Il ne manquerait plus que cela dans les circonstances économiques particulièrement favorables que nous connaissons aujourd'hui !

Notre critique fondamentale est que, eu égard aux excellentes prestations de notre économie et à l'héritage du gouvernement précédent, l'équipe actuelle n'a pas le courage de se donner les moyens de lutter contre les effets du vieillissement de la population et se prémunir contre la conjoncture économique de demain.

Elle met à profit la conjoncture favorable pour gagner les faveurs de la population. Le présent budget est à l'image de la majorité : un assemblage disparate animé de visions très divergentes, dont le seul objectif commun est de maintenir le CVP à l'écart du pouvoir. Pour ce faire, certains partenaires de la coalition n'hésitent pas à renier tous les principes et à condamner des dossiers qu'ils avaient défendu avec acharnement par le passé.

La politique budgétaire paie cher l'absence de leadership et de cohésion. Notre pays et sa population méritent

tent beaucoup mieux. (Applaudissements sur les bancs du CVP).

M. Alfons Borginon (VU-ID) : S'il est vrai que le vice-premier ministre Vande Lanotte a prétendu à plusieurs reprises que ce budget marquait un tournant, il a fait ces déclarations en dehors du Parlement car il brille en ce moment par son absence. Dans la pratique, il exécute simplement des accords bilatéraux et des lois du passé – l'indexation par exemple – de sorte que l'on ne saurait soutenir que le budget marque un véritable tournant. Le groupe VU-ID étant lui même partisan d'un changement, il ne peut cautionner ce budget. (Applaudissements).

– Le projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2000, n° 198, est adopté par 88 voix contre 49.

(Vote nominatif n° 17 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : Nous avons adopté cette semaine pour la discussion de ce budget une procédure nouvelle. Au cours du débat, 82 orateurs prirent la parole et dix en profitèrent pour prononcer leur "maiden speech".

RÉSULTAT DU SCRUTIN SUR LES NATURALISATIONS

Le **président** : Voici le résultat du scrutin sur les naturalisations :

Nombre de votants : 122
 Votes valables : 122
 Majorité absolue : 62

Toutes les naturalisations ont obtenu la majorité absolue

Nous devons cependant encore formellement voter sur les articles des propositions de naturalisations.

– Les articles des deux propositions de loi sont adoptés sans observation.

VOTES NOMINATIFS (Continuation)

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble des propositions.

M. Jo Vandeurzen (CVP) : Le CVP prend aujourd'hui la parole, car c'est une des dernières fois que cette Chambre a pu fonctionner de manière dépolitisée dans ce domaine. Le CVP tient à exprimer sa satisfaction à l'égard de ceux qui obtiennent la nationalité belge et qui

affichent une volonté d'intégration. Avec eux, le CVP s'emploiera à mettre fin aux discriminations qui subsistent.

Cette majorité leur offre un curieux présent : chaque membre majeur d'une famille, qui séjourne en Belgique pour quelques mois, obtiendra sans autres conditions la nationalité belge.

Ceux qui n'obtiendraient toutefois pas la nationalité belge peuvent être assurés que leur demande a fait l'objet d'une étude attentive.

A ceux-là, je dis que la majorité leur accordera prochainement une nouvelle chance. Ils deviendront tout de même belges en 2000, même s'ils ne manifestent aucune volonté d'intégration. Il est tragique de se dire que va être approuvée sous peu une loi dont chacun sait qu'elle est en soi mauvaise. (Applaudissements sur les bancs du CVP et du Vlaams Blok)

M. Jan Mortelmans (VL.BLOK) : Tout membre de la Chambre est censé prendre connaissance de la liste relative au dossier des naturalisations. Mais qui le fait réellement ? J'ai parcouru cette liste et j'y ai trouvé de nombreux cas étrangers ayant à leur actif de multiples crimes et délits ou qui ne témoignent d'aucune volonté d'intégration. Voilà le type de dossier que la Chambre est sur le point d'approuver aujourd'hui ! C'est bien la preuve que la commission des naturalisations n'est qu'une farce. Et avec l'adoption de la loi relative à la naturalisation accélérée, la farce ne sera que plus grosse puisque tous les contrôles sont supprimés. (Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok)

M. Claude Eerdeken (PS) : Une fois de plus, nous venons d'entendre un discours haineux et raciste à l'occasion des naturalisations.

Il existe trois sortes d'issue aux dossiers de naturalisation : depuis octobre dernier, 70% sont acceptés, 7% sont rejetés et 23% font l'objet d'un réexamen.

Neuf membres composent cette commission que M. Mortelmans qualifie de farce (mais il en fait partie lui-même !) et, comme les autres membres, M. Mortelmans a accepté des dossiers, en a rejeté d'autres et, dans d'autres cas, a décidé d'une surséance.

Incontestablement, il a voulu, en commission, jouer le jeu démocratique mais, en séance plénière, il vient de faire, sans nommer personne, des "révélations" invérifiables, créant ainsi un amalgame inextricable et inacceptable entre les 70% de cas que nous acceptons et les 7% que nous refusons.

M. Mortelmans a accepté des naturalisations, je le souligne. Il vient maintenant dire qu'on naturalise des gens qui ne connaissent pas le néerlandais, sont bigames ou sont les auteurs de forfaits.

Je préfère le discours de M. Vandeurzen, qui souhaite la bienvenue à ces nouveaux Belges. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et d'Écolo-Agalev et sur certains bancs du PRL FDF MCC)

Fait personnel

M. **Jan Mortelmans** (Vlaams Blok) : Cette commission est une farce et son rapport l'est tout autant. Tout le monde est rapporteur dans cette commission. Par ailleurs, à l'intervention de M. Eerdeken, une suite favorable est réservée systématiquement aux dossiers d'un avocat en particulier. (Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok).

M. **Claude Eerdeken** (PS) : Lorsque des décisions sont prises, elles peuvent faire l'objet d'une contestation. L'auteur de celle-ci donne son avis. Comme lors de la précédente législature, pour ne pas voir une demande de naturalisation pénalisée du fait qu'elle est traitée par un membre du Vlaams Blok, nous faisons alors arbitrer le différend par un collègue néerlandophone, qui tranche s'il y a une divergence entre les services et le membre du Vlaams Blok.

Cette procédure est scrupuleusement observée et fonctionne bien. (Applaudissements)

– La proposition de loi de naturalisation accordée en application de la loi du 28 juin 1984 relative à certains aspects de la condition des étrangers et instituant le Code de la nationalité belge, n° 317/2, est adoptée par 125 voix contre 13.

(Vote nominatif n° 18 – Le détail du vote figure en annexe)

– La proposition de loi de naturalisation accordée en application de la loi du 13 avril 1995 modifiant la procédure de naturalisation et le Code de la nationalité belge, n° 317/2, est adoptée par le même vote.

(Vote nominatif n° 18 – Le détail du vote figure en annexe)

– La proposition de rejet faite par la commission des Naturalisations en ce qui concerne les dossiers repris dans son rapport n° 317/1, à la page 4, est adoptée à l'unanimité des 138 votants.

(Vote nominatif n° 19 – Le détail du vote figure en annexe)

– Le projet de loi fixant pour l'année 2000 le contingent de l'armée, n° 269, est adopté par 131 voix et 8 abstentions.

(Vote nominatif n° 20 – Le détail du vote figure en annexe)

M. Luc Goutry (CVP) : J'ai pairé avec M. Valkeniers.

COMMISSION SUR LE RENOUELEMENT POLITIQUE

Le président : Conformément à la proposition de la Conférence des présidents du 8 décembre 1999, je vous propose de constituer la commission sur le renouvellement politique.

Pas d'observation ? (Non)

Il en sera ainsi.

La Conférence des présidents propose qu'elle soit composée de 15 membres effectifs.

Conformément à l'article 12 du Règlement, les nominations se font à la représentation proportionnelle des groupes politiques.

Voici la répartition :

VLD :	3
CVP :	2
AGALEV-ECOLO :	2
PS :	2
PRL FDF MCC :	2
Vlaams Blok :	1
SP :	1
PSC :	1
Volksunie&ID21 :	1

Les présidents de groupe m'ont fait parvenir les candidatures des membres qui composeront la commission d'enquête :

Membres effectifs :

VLD : Filip Anthuenis, Bart Somers, Kathleen van der Hoof

CVP : Pieter De Crem, Joke Schauvliege

AGALEV-ECOLO : Zoé Genot, Marie-Christine Grauwels

PS : Claude Eerdeken, André Frédéric

PRL FDF MCC : Daniel Bacquelaine, Charles Michel

Vlaams Blok : Guy D'haeseleer

SP : Dirk Van der Maelen

PSC : Luc Paque

Volksunie&ID21 : Els Van Weert

Membres suppléants :

VLD : Hugo Coveliers, Maggie De Block, Guy Hove, Fientje Moerman

CVP : Luc Goutry, Yves Leterme, Servais Verherstraeten

AGALEV-ECOLO : Marie-Thérèse Coenen, Fauzaya Talhaoui, Jef Tavernier

PS : Colette Burgeon, Jean Depreter, Maggy Yerna

PRL FDF MCC : Anne Barzin, Olivier Chastel, Claude Desmedt

Vlaams Blok : Koen Bultinck, Bert Schoofs

SP : Dalila Douifi, Peter Vanvelthoven

PSC : Richard Fournaux, Jean-Jacques Viseur

Volksunie&ID21 : Danny Pieters, Ferdij Willems

Etant donné que le nombre de candidatures recevables correspond au nombre de places à conférer, il n'y a pas lieu à scrutin conformément à l'article 11, 6, du Règlement.

En conséquence, je proclame élus les candidats présentés.

ORDRE DU JOUR DES SÉANCES PLÉNIÈRES DE LA SEMAINE DU 10 JANVIER 2000

Le **président** : Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour des séances plénières de la semaine du 10 janvier 2000. S'il n'y a pas d'objection, le projet d'ordre du jour est adopté. Il sera joint en annexe au Compte rendu analytique.

VOEUX DU PRESIDENT

Le **président** : À la veille de l'an 2000, nous pouvons jeter un regard en arrière. Voici un siècle était adopté le vote à la proportionnelle. A la fin de la première guerre mondiale, nous obtînmes le suffrage universel masculin. Suite à la reconnaissance de l'éligibilité des femmes, une femme siégea pour la première fois à la Chambre en 1929 et les femmes peuvent voter après la deuxième guerre mondiale.

Il y a un siècle, cette Chambre comptait 152 membres. Plus tard, le nombre de ceux-ci est passé à 212, avant d'être ramené à 150. Cette évolution s'est accompagnée d'une répartition fondamentale des compétences.

Depuis le début de ce siècle, la Chambre s'est réunie 9.053 fois en assemblée plénière, a voté plus de 80.000 fois et a approuvé 8.932 projets ou propositions.

Je vous remercie tous, et en particulier les 44 nouveaux collègues, pour l'énorme travail accompli au cours de l'année écoulée. Le gouvernement aussi mérite d'être remercié pour l'esprit de collaboration dont il a fait preuve. Mais c'est surtout au personnel et à la presse que je tiens à adresser des remerciements.

Pour terminer, je vous adresse mes meilleurs voeux de bonne santé et de réussite professionnelle au cours de l'année 2000 ! Efforçons-nous d'achever au mieux ce siècle, marqué par tant de catastrophes, et espérons que celui qui viendra sera meilleur. (Applaudissements).

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (en néerlandais) :
Je ne puis rien ajouter à des voeux aussi bien exprimés et aussi sincères. (Applaudissements)

– La séance est levée à 17 heures.

– Prochaine séance plénière de la Chambre le jeudi 13 janvier 2000 à 14 h 15.

EXCUSÉS

Raisons de santé : MM. José Canon, Jef Valkeniers, Luc Sevenhans, Danny Pieters et Mme Michèle Gilkinet

Devoirs de mandat : M. Pierre Lano

Raisons familiales : M. Raymond Langendries

